



## Que puis-je attendre pour mon fils?

Par **chriskuijken**, le **18/02/2011** à **23:00**

Bonjour

Mon ex-compagne a décidé de quitter notre foyer avec notre fils agé de 3 mois, pour rejoindre sa région natale pour se reconstruire, car pour elle je ne l'aimais pas assez, et ne m'occupais pas assez de notre fils.

Depuis deux mois je n'ai pas eu mon fils avec moi. Elle me laisse la possibilité de venir le voir, mais elle loge pour l'instant à plus de 4 heures de route.

Que dois-je faire pour avoir le droit de m'occuper de mon fils, il me manque tellement.  
Merci à vous.

Par **Claralea**, le **18/02/2011** à **23:40**

Il faut saisir le JAF du domicile de votre enfant pour demander un droit de visite et d'hébergement. Mais pour l'instant il est vraiment petit, donc il est compréhensible que vous ne le voyez qu'avec sa maman.

Maintenant, il y a aussi la solution que vous rassuriez la maman, que vous lui montrez un peu plus vos sentiments si vous en avez et montrez de l'empressement et du désir à vous occuper de votre fils. Et peut être que tout ce petit monde rentrera à la maison.

Vous pouvez aussi, en attendant le jugement, donner une pension alimentaire pour votre fils afin d'aider sa mère à l'élever

Souvent les papa ont peur des nourrissons, mais rassurez vous, ça ne casse pas comme ça et c'est peut être la raison pour laquelle votre amie pensait que vous ne vous en occupiez pas assez